

2023-6150
2024-05-31

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant l'hypochlorite de sodium, l'hypochlorite de calcium RVD2023-14. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 08/29/2025, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-14. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-6150
2024-05-31

MAGNATROL 40A

HYPOCHLORITE DE SODIUM

N° D'HOMOLOGATION : 28717

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
CONTENU NET :

**INDUSTRIEL
AVERTISSEMENT**



**DANGER :
CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU**

PRINCIPE ACTIF:

Chlore disponible présent sous forme d'hypochlorite de sodium 10,3%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non-conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

 **Magnus**[®]

PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTÉE

1271 Ampère

Boucherville QC J4B 5Z5

Tel : 450-655-1344

POUR USAGE INDUSTRIEL, INSTITUTIONNEL ET POUR PISCINES :

- Maintenir quotidiennement les teneurs aux valeurs appropriées : les teneurs sont déterminées à l'aide d'une trousse d'essai.

Chlore libre disponible :	1,0 – 3,0 ppm
pH :	7,2 – 7,8
Alcalinité totale :	100 – 120 ppm
Dureté calcique :	200 – 300 ppm
- Surchloration au départ l'eau de la piscine en ajoutant 1 L de ce produit par 10 000 L d'eau de piscine. Pour obtenir de meilleurs résultats, procéder à la surchloration au crépuscule.

2023-6150
2024-05-31

3. Chlorer quotidiennement pour garder la teneur en chlore résiduel aux valeurs voulues en ajoutant 250 ml de ce produit par 10 000 L d'eau de piscine, ou selon les besoins. REMARQUE: Il peut être nécessaire d'utiliser de plus fortes doses d'assainissant par temps chaud, lorsque la piscine est utilisée fréquemment ou lorsqu'il a plu, pour garder les teneurs en chlore résiduel aux valeurs voulues.
4. Surchlorer toutes les semaines avec 1 L de ce produit par 10 000 L d'eau de piscine si la température quotidienne moyenne est de 25 °C - 32 °C. Autrement, surchlorer toutes les deux semaines.
5. Lorsque les algues sont visibles, surchlorer en ajoutant 2 L de ce produit par 10 000 L d'eau de piscine. Une infestation sévère d'algues peut requérir les doses allant jusqu'à 3 L par 10 000 L d'eau de piscine. Passer l'aspirateur dans la piscine pour enlever les algues mortes lorsque celles-ci se déposent.
6. Dans les pataugeoires, garder la teneur en chlore résiduel à 3 – 5 ppm en ajoutant quotidiennement 45 ml de ce produit par 1000 ml d'eau de piscine, ou selon les besoins. REMARQUE : Pour les piscines extérieures, on peut éviter la destruction du chlore résiduel par les rayons du soleil en ajoutant un stabilisant (acide cyanurique).

POUR LES SYSTÈMES DE RECIRCULATION D'EAU DE REFROIDISSEMENT ET PASTEURISATEURS POUR BRASSERIE:

Ce produit se dégrade avec le temps. Employer une trousse d'analyse pour le chlore et augmenter si nécessaire le dosage pour obtenir le taux de chlore disponible voulu. Pour contrôler les bactéries, algues et champignons, ajouter ce produit au bassin du bas, à la boîte de distribution ou à un autre point où un mélange uniforme est assuré.

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé ajouter 60 à 120g/1,000L d'eau dans le système pour obtenir 7,5 à 15,0mg/L de chlore disponible au poids. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

DOSE SUBSÉQUENTE: Lorsque le contrôle microbien est acquis ajouter 30-60g/1,000L d'eau dans le système pour obtenir 3,25-7,5mg/L de chlore disponible au poids. Employer de façon hebdomadaire ou selon le besoin pour maintenir le contrôle. Les systèmes très encrassés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

REMARQUE: L'eau des systèmes traités avec ce produit ne doit pas entrer en contact direct avec les aliments ou les boissons. Les produits chimiques résiduels du produit sur l'extérieur des boîtes, bouteilles ou autres récipients sont efficacement éliminés par un lavage à l'eau potable à la fin de la décharge..

ÉLIMINATION : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression et ajouter les rinçures au site de traitement. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale, et se conformer à celle-ci. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits inutilisés ou dont on veut se départir, ou en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES: Toxique pour les organismes aquatiques. La présente homologation est accordée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative. L'utilisation de ce produit et la gestion de tout déversement ou rejet d'effluents contenant ce produit doivent également être conformes à la Loi sur les pêches et à toute autre loi fédérale ou provinciale applicable. Consulter les organismes de réglementation provinciaux au sujet de toute autorisation ou autre exigence relative à l'utilisation de ce produit et à la gestion de tout déversement ou rejet d'effluents contenant ce produit. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudra prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

ENTREPOSAGE : À conserver à la verticale dans un endroit frais, à l'abri de la lumière. Éviter le gel. Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

2023-6150
2024-05-31

MISE EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Corrosif pour la peau. ÉVITER tout contact avec la peau. Nocif si avalé ou inhalé. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards. Forme un gaz dangereux lorsqu'il est mélangé à un acide. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Ne pas entrer dans les aires traitées dans les deux heures qui suivent la pulvérisation ou la nébulisation. Portez une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection (lunettes ou écran facial), des chaussettes et des chaussures lorsque vous manipulez ce produit. Garder le contenant fermé et le conserver dans un endroit frais. Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas le réutiliser.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.